

Installations Nucléaires de la centrale de Chooz

L'article 2.8.1. de l'arrêté du 7 février 2012 fixant les règles générales relatives aux installations nucléaires de base (arrêté dit « INB ») dispose que « l'exploitant définit les modalités permettant à toute personne :

- d'accéder aux informations rendues publiques à l'initiative de l'exploitant ou conformément aux dispositions législatives ou réglementaires qui lui sont applicables ;

- d'obtenir la transmission des informations mentionnées à l'article L. 125-10 du code de l'environnement.

Ces modalités sont publiées sur un site internet choisi par l'exploitant, mises à jour périodiquement et transmises pour information à la commission locale d'information.

1. Accès aux informations rendues publiques à l'initiative de l'exploitant :

Mise en ligne sur les pages dédiées à l'installation nucléaire/aux installations nucléaires EDF concernée(s) sur le site edf.fr, d'une fiche reprenant toutes les modalités définies dans le cadre de l'article 2.8.1 de l'arrêté INB sur les « informations rendues publiques à l'initiative de l'exploitant » (dossier de presse, lettre d'information externe hebdomadaire et/ou mensuelle, plaquette annuelle de bilan, données environnementales, autres supports de communication).

Les informations rendues publiques à l'initiative des installations de Chooz sont les suivantes :

Intitulé	Comment l'obtenir ?
Rapport annuel d'information du public relatif aux installations nucléaires de base de Chooz - INB 139, 144 et 163	Sur demande auprès de la Mission communication - CNPE de Chooz – BP174 08600 GIVET - Tél : 03.24.55.11.00. Mail : chooz-communication@edf.fr . Consultable ou téléchargeable sur edf.fr/chooz (rubrique Sûreté et environnement).
Dossier de presse de la centrale de Chooz	Sur demande auprès de la Mission communication - CNPE de Chooz – BP174 08600 GIVET - Tél : 03.24.55.11.00. Mail : chooz-communication@edf.fr . Consultable ou téléchargeable sur edf.fr/chooz (rubrique Présentation). Disponible en format papier au Centre d'information du public de la centrale.
Brochure « En Bref » sur les chiffres clés de l'année écoulée	Consultable ou téléchargeable sur le site internet edf.fr/chooz (rubrique Présentation) et disponible en format papier au Centre d'Information du Public du CNPE.

<p>Magazine mensuel « Chooz en perspective »</p>	<p>Peut-être envoyé par voie postale au domicile du demandeur sur simple demande d'inscription auprès de la Mission communication - CNPE de Chooz – BP174 08600 GIVET - Tél : 03.24.55.11.00. Mail : chooz-communication@edf.fr. Consultable ou téléchargeable sur le site internet edf.fr/chooz (rubrique Actualités) et disponible en format papier au Centre d'Information du Public de la centrale de Chooz.</p>
<p>Données environnementales des centrales de Chooz A et B</p>	<p>Sur demande auprès de la Mission communication - CNPE de Chooz – BP174 08600 GIVET - Tél : 03.24.55.11.00. Mail : chooz-communication@edf.fr. Consultables chaque mois sur le site internet, dans le magazine externe « Chooz en perspective » du mois en cours, edf.fr/chooz (rubrique Sécurité et environnement)</p>

2. Autres demandes, en particulier l'accès aux informations rendues publiques par l'exploitant conformément aux dispositions législatives ou réglementaires qui lui sont applicables et les demandes relevant de l'article L. 125-10 du code de l'environnement :

Pour obtenir de telles informations, une demande écrite devra être envoyée à l'adresse mail : chooz-communication@edf.fr. La demande devra spécifier le type d'information demandée. La réponse sera apportée dans les délais fixés par la législation et réglementation en vigueur.

3. Publication sur internet des modalités définies dans le cadre de l'art. 2.8.1. sur internet et leur communication à la Commission locale d'information (CLI) :

La présente fiche fera l'objet, une fois par an, d'une diffusion au président de la Commission locale d'information (CLI) et/ou d'une présentation en réunion plénière de la CLI, selon les modalités qui seront définies entre le président de la CLI et EDF.